

Corse en France métropolitaine : statut, géographie et rôle

Identifier la place de la Corse dans l'espace français — Corrigé

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

Corrigé détaillé

Exercice 1 — Distinguer métropole, continent et outre-mer

- La Corse fait partie de la France métropolitaine car elle appartient au territoire français situé en Europe. Le fait qu'elle soit séparée du continent par la mer Méditerranée ne l'exclut pas de la métropole.
- La France continentale correspond à la partie de la France métropolitaine rattachée physiquement au continent européen. La France métropolitaine est plus large : elle comprend aussi la Corse.
- La Corse ne fait pas partie de l'outre-mer car elle est située en Europe, en Méditerranée, et non dans un espace éloigné comme les territoires ultramarins français.

Exercice 2 — Localiser la Corse dans l'espace français et européen

- La Corse est située au sud-est de la France continentale, dans la mer Méditerranée. C'est une île française intégrée à la France métropolitaine.
- Deux éléments géographiques montrent sa particularité : c'est une île, donc un territoire séparé du continent par la mer, et elle possède un relief montagneux marqué.
- La Corse est reliée à l'espace français par son appartenance à la République française et à la France métropolitaine. Elle est aussi reliée à l'espace méditerranéen par sa position dans la mer Méditerranée, au contact d'autres territoires du bassin méditerranéen.

Exercice 3 — Analyser un document décrit

- Le fait que la Corse soit représentée sur la carte de la France métropolitaine, avec l'Hexagone, montre qu'elle appartient au territoire métropolitain français.
- Le document décrit mentionne des liaisons maritimes et aériennes entre la Corse et plusieurs villes du continent français.
- Ces liaisons sont essentielles car la Corse est une île : les habitants, les touristes, les marchandises et certains services doivent franchir la mer pour circuler entre l'île et le continent.

Exercice 4 — Rédiger une réponse organisée

- On peut dire que la Corse est un territoire métropolitain singulier car elle fait partie de la France métropolitaine tout en étant une île située en Méditerranée. Elle n'appartient pas à l'outre-mer, mais elle est séparée du continent par la mer. Elle possède aussi une organisation institutionnelle particulière avec la Collectivité de Corse.
- L'insularité rend les déplacements et les échanges dépendants des liaisons maritimes et aériennes, ce qui distingue la Corse des régions continentales.
- La Corse est intégrée à la République française et relève de l'État français, tout en conservant une identité géographique, historique et culturelle forte.